

**ECOLE DE DANSE MODERN JAZZ ET CLASSIQUE
DE DOUVRIN**

2 RUE SERAPHIN CORDIER

62138 DOUVRIN

Inscriptions à la salle de Danse le :

- *Pour les anciens élèves :*

**Mercredi 13 septembre 2017 de 9h à 12h00
et de 13h30 à 17h30**

- *Pour les nouveaux élèves :*

Samedi 16 septembre 2017 de 9h à 12h

Reprise des cours la semaine du 18 septembre 2017.

Professeurs : Annie SZYMCZAK (jazz)

Anne-Claire CHARLATE (classique)

Intervenante : Maureen CHARLET (classique et Jazz)

SAISON 2017-2018

<http://musidanse.jimdo.com>

DIRECTION : L.LECOEUCHE

TEL : 03/20/49/92/68

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de l'élève : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Mail :

Tél obligatoire : 03/...../...../...../..... Port : 06/...../...../...../.....

REMISE DU DOSSIER COMPREND les pièces suivantes dûment renseignées et fournies :

- La fiche de renseignements,
- La grille tarifaire des cours avec le règlement annuel en chèque ou en espèce (à l'ordre de Musidanse).
 - Possibilité de paiement en 3 fois encaissables en Octobre, Janvier et Avril. Le premier cours peut servir d'essai **pour les nouveaux adhérents.**
 - Une réduction est prévue à partir de deux personnes de la même famille.
- La feuille d'autorisation au droit à l'image
- Un justificatif de domicile. **(Si non présentation, le tarif extérieur sera appliqué).**
- Un certificat médical (obligatoire à l'inscription)**

RAPPEL : Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Je m'engage après lecture à me conformer au règlement intérieur de l'école de Danse et à accepter les clauses du dossier.

Signature

Douvrin le,

GRILLE TARIFAIRE

DOUVRINOIS	TARIF TRIMESTRIEL	CHOIX
1 COURS (jazz ou classique)	30 EUROS	
2 COURS (jazz et/ou classique)	45 EUROS	
3 COURS (jazz et/ou classique)	55 EUROS	
EXTERIEURS		
1 COURS (jazz ou classique)	50 EUROS	
2 COURS (jazz et/ou classique)	65 EUROS	
3 COURS (jazz et/ou classique)	75 EUROS	
<u> Paiement groupés :</u>	Montant trimestriel pour le 2ème élève	
	Montant trimestriel pour le 3ème élève	
	Montant trimestriel pour le 4ème élève	
	TOTAL FAMILLE	
REDUCTION FAMILLE		
2 INSCRIPTIONS DE LA MEME FAMILLE	-10%	
A PARTIR DE 3 INSCRIPTIONS PAR FAMILLE	-15%	
TOTAL TRIMESTRIEL PAR FAMILLE		
		X3
TOTAL ANNUEL PAR FAMILLE		

PAIEMENT :

CHEQUE(S) :

ESPECES

Nom figurant sur le(s) chèque(s) si différents de l'enfant :

DROIT A L'IMAGE

ASSOCIATION MUSIDANSE

DOUVRIN

L'Administrateur du site Musidanse souhaite illustrer des évènements avec des photos des danseurs et des cours afin de renouveler régulièrement le site de l'école de danse <http://musidanse.jimdo.com/> ou de proposer certains clichés à la presse locale...

Pour les mineurs et la législation sur le droit à l'image, nous avons besoin d'une autorisation parentale pour toute diffusion.

Merci de remplir ce coupon ci-dessous.

Le Bureau Musidanse.

Diffusion de photos sur le site musidanse.jimdo.com et autres médias (presse locale...)

Je soussigné(e)

.....

(prénom et nom du responsable légal)

autorise

n'autorise pas

la diffusion de photos de mon enfant..... (prénom et nom de votre enfant)

sur le site de danse **musidanse.jimdo.com** et dans la presse locale.

Fait à.....le...../...../.....

Signature du responsable légal :

REGLEMENT DE L'ECOLE DE DANSE MUSIDANSE

L'école de danse est une association de Loi 1901, à but non lucratif dont la fonction est l'enseignement de la Danse. Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés d'Etat, et par une intervenante diplômée.

PRESENCE :

Obligatoire à tous les cours pour lesquels l'élève s'est engagé.

L'élève doit se trouver dans la salle de danse 5 minutes avant le début du cours.

TENUE :

Une tenue de danse est nécessaire, pas de vêtements ample.

Pour les cours de danse classique : vous verrez avec le professeur en début d'année pour les achats de chaussons ou pointes.

Pour les autres cours : pas de chaussons : pieds nus ou chaussettes PROPRES. Ces dernières ne doivent pas être celles portées dans la journée, PENSEZ AU RESPECT DES CAMARADES ET DU PROFESSEUR.

Les cheveux doivent être peignés et attachés à chaque cours ; l'élève peut être refusé au cours dans le cas contraire.

Le téléphone portable ne fait pas partie de la tenue de danse. Ce dernier doit être éteint pendant les cours.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de casses, pertes ou vols de tout objet.

PREVOIR UNE PETITE BOUTEILLE D'EAU

PAIEMENT ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

LE PAIEMENT S'EFFECTUE A L'ANNEE. Un remboursement sera possible en cas de contre-indication médicale nécessitant l'arrêt de la danse pour la saison et sur présentation d'un certificat médical.

TOUT TRIMESTRE ENTAME EST DU.

Le (premier) chèque est débité début octobre. Le premier cours de septembre est considéré comme période d'essai **pour les nouveaux adhérents uniquement.** Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Aucun élève ne sera autorisé à assister aux cours s'il n'est pas à jour de sa cotisation.

SPECTACLE : IL EST PAYANT POUR LE PUBLIC

Le spectacle se passe sur 3 jours : vendredi soir, samedi soir et dimanche après-midi.

Seul le vendredi soir, les enfants de 5 à 10 ans sont autorisés à partir à l'entracte si une autorisation écrite des parents nous a été signée et remise en main propre. (Le document sera distribué ultérieurement).

L'engagement au spectacle de fin d'année se fait pour les 3 jours de spectacles. Pas de dérogation acceptée.

Les parents s'engagent à amener leurs enfants aux répétitions supplémentaires. Les élèves qui ne dansent pas au spectacle de fin d'année doivent prévenir leur professeur le plus rapidement possible, une fois la date annoncée.

Ils peuvent continuer à prendre leur(s) cours, jusqu'à la fin de la saison.

Une participation financière sera demandée pour les costumes. Vous pourrez récupérer les costumes après le gala.

PEDAGOGIE :

En cas de difficultés avec un élève, un entretien avec les parents peut-être demandé par le professeur.

Le professeur peut refuser la participation d'un élément perturbateur aux cours de danse, aux spectacles voire même un renvoi immédiat.

Le professeur peut également changer l'élève de niveau.

La constitution des groupes tient compte des progrès effectués par l'élève, de son assiduité, de son comportement, du nombre d'années de pratique, de son âge et de sa maturité.

Seul le professeur décide du passage au cours supérieur ou d'un changement de groupe. Il en est de même pour la pratique des pointes au cours de classique et au spectacle.

La pratique des pointes au cours de classique n'est pas une obligation, l'élève doit être prêt sur le plan anatomique et physiologique.

RESPONSABILITE DES PARENTS :

Les parents ne doivent pas laisser leur enfant seul devant la salle de danse sans s'assurer de la présence du professeur concerné.

Luc LECOEUICHE
Président de Musidanse

